



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police municipale

Question écrite n° 9970

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'intérieur sur la proposition formulée par la mission sénatoriale d'information sur les polices municipales pour dessiner l'avenir de la filière consistant à étendre le cadre d'intervention du CNFPT à un niveau interrégional. Ainsi, les rapporteurs proposent l'homogénéisation et l'élargissement des modules, par « l'institution de véritables référentiels nationaux ». Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

La formation initiale des policiers municipaux est encadrée par des décrets spécifiques, propres à chacun des cadres d'emplois relevant de cette filière. Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en est l'opérateur exclusif en vertu de la compétence qui lui a été confiée par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Cet établissement public a engagé, dans le cadre d'un projet national de développement, une réflexion afin d'améliorer l'organisation de son offre de formation et répondre au mieux aux besoins des collectivités. S'agissant des formations initiales suivies par les policiers municipaux, il souhaite réduire les délais d'affectation et utiliser le plus judicieusement possible les structures de formation dont il dispose en mobilisant ses délégations régionales au sein de 7 inter-régions. En ce qui concerne les référentiels de formation, leur portée est d'ores et déjà nationale et un travail d'adaptation est régulièrement réalisé par le CNFPT, en fonction de l'analyse des activités professionnelles et de leur évolution. Pour la formation continue, le CNFPT s'attache à élargir son catalogue de formation pour mieux répondre à la diversité des missions confiées aux agents de police municipale. Ces différentes actions sont actuellement en cours et répondent aux préconisations du rapport sénatorial évoqué par l'honorable parlementaire. Elles seront mises en œuvre dans le délai retenu par le CNFPT dans son projet national de développement qui couvre la période 2010-2015.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9970

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6425

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11409